4A7. Plan de zonage

Sud-Ouest
Le Coudon - Les Nartières
(1/2000)

LA FARLÈDE

PLU Plan Local d'Urbanisme de la Farlède

PLU approuvé le 22/04/2013
Révision n°1 du PLU prescrite le 04/04/2019
Révision n°1 du PLU approuvée le 19/12/2019
Révision n°2 du PLU approuvée le 01/06/2021

HABITAT / DÉPLACEMENTS / AMÉNAGEMENT / ÉCONOMIE / ENVIRONNEMENT / PATRIMOINE

Édité le 12/05/2021

- Zonage
- Emplacement réservé
- Servitude de localisation - Piéton et/ou cycle (2 à 3 m)
- Servitude de localisation - Voie à créer (largeur de 10m)
- Hauteur maximale en mètres (à l'égout/au faitage)
- Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Mixité sociale et fonctionnelle
- Emplacement réservé de mixité sociale
- Linéaire commercial

Périmètre de mixité sociale (voir règlement)
- 40%
- 50%
- 75%

Patrimoine et paysage
- Espace boisé classé

Espace vert protégé paysager (Article L151-19 du code de l'urbanisme)
- 1 - Restanques/Espaces agrestes
- 2 - Parc et jardin
- 3 - Espace vert public
- 4 - Bords de voie
- 5 - Bord de voie à paysager
- 6 - Frange urbaine à paysager

Alignement d'arbres remarquables
- À conserver
- À créer

Espace vert protégé écologique (Article L151-23 du code de l'urbanisme)
- Ripisylves
- Boisements

Patrimoine bâti protégé
(Article L151-19 du code de l'urbanisme)
- Bâti protégé
- Périmètre bâti d'intérêt patrimonial
- Cônes de vue

A titre indicatif
- PER Mouvement de terrain

Plan de prévention du risque d'inondation du Gapeau
- Zone rouge et bleue
- ZBH

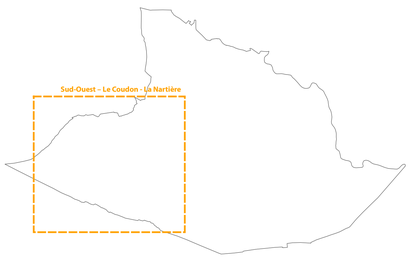

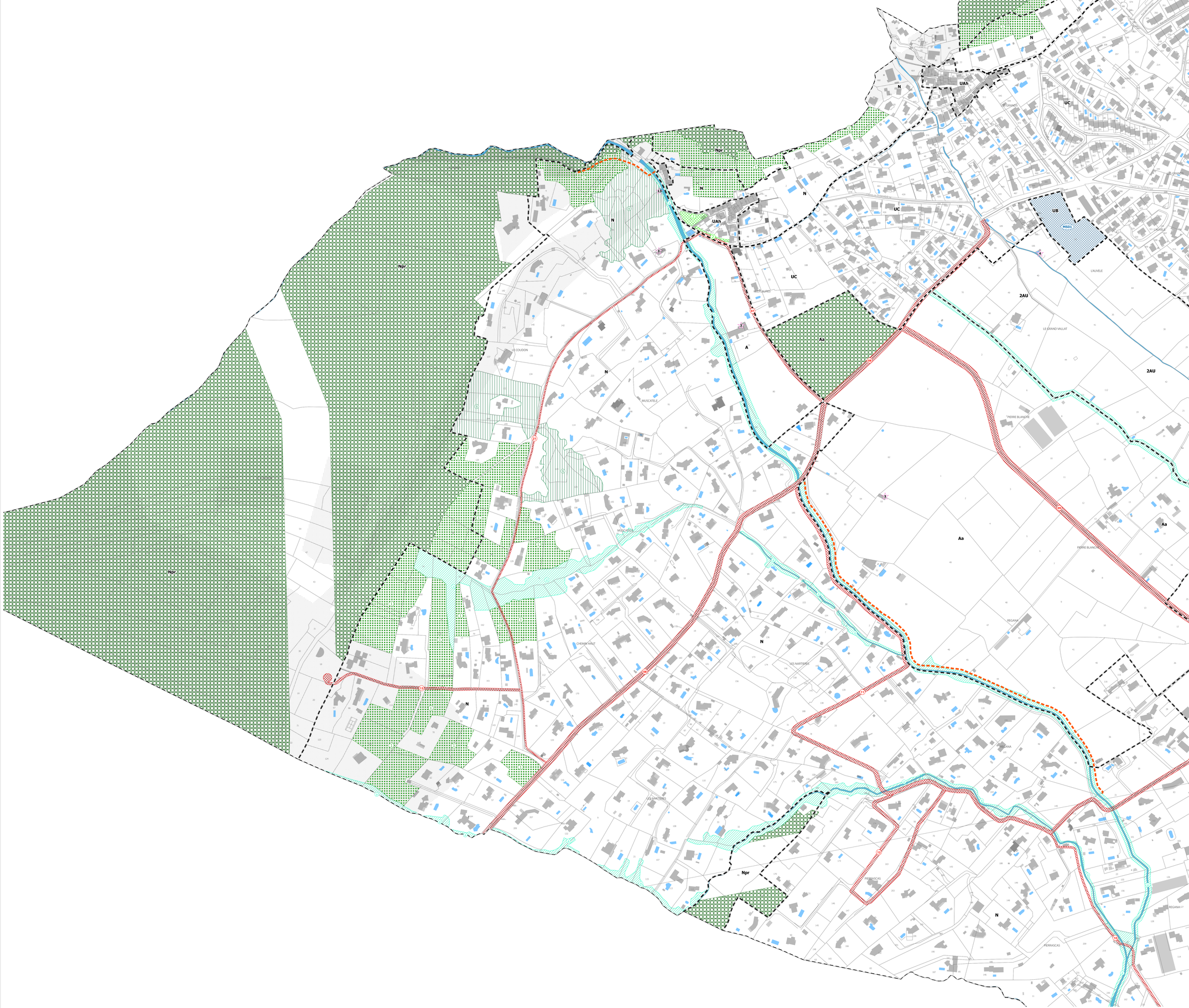

ÉCHELLE : 1 / 2000 ème

0 100 200 m

CITADIA